Questions orales

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je transmettrai cette demande à mon collègue, qui décidera s'il convient ou non de révéler ces renseignements. De toute manière, il sera très heureux de faire une déclaration quand les négociations seront terminées.

Mlle MacDonald: J'ai une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est engagé le 11 mars à appuyer tout effort bilatéral pour étudier cette question à la Chambre, consentirait-il à déposer l'accord provisoire passé avec l'Inde avant qu'il ne soit ratifié, et à présenter une motion de débat sur cette question. Je suis sûr que le leader de la Chambre sait que c'est la marche à suivre, même si le premier ministre le nie.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, l'Inde et le Canada ne se sont pas encore mis d'accord; donc, toute discussion serait prématurée. Je crois comprendre que nous sommes arrivés à une ébauche d'entente provisoire. Comme elle n'a pas encore été approuvée par le gouvernement, il n'y a donc pas encore matière à discussions.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES ALLÉGATIONS D'ATTAQUE CONCERTÉE CONTRE CERTAINS MINISTRES FRANCOPHONES—LA SOURCE DE LA RIIMEUR

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à adresser au ministre des Travaux publics. Elle découle des réponses données au chef de l'opposition et du fait que le premier ministre a catégoriquement nié que ces rumeurs n'aient pas été discutées au Cabinet. Considérant les propos du ministre et ceux du premier ministre, le ministre des Travaux publics est-il disposé à dire à la Chambre qu'aucun ministre du gouvernement n'a exprimé l'avis que toute cette affaire était une coalition de l'Establishment anglophone et qu'il ne faisait pas allusion au cabinet ni à aucun ministre du cabinet lorsqu'il a dit au juge que cette opinion avait cours dans certains milieux d'Ottawa.

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, sans en être certain, je crois que le député essaie probablement de me faire répéter ce que mes collègues et moi-même nous sommes dit. Il me paraît assez stérile de la part du député de s'obstiner à suivre un chemin dans lequel je refuse de m'engager.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser au ministre des Travaux publics, par votre entremise, que ne n'est pas du tout ce que je fais. J'espérais que la réponse à la question serait négative. Le ministre nous a dit hier qu'il ne divulguerait pas ce qui s'est passé en privé entre lui et ses collègues. Le premier ministre a déclaré que la question n'avait pas été débattue au conseil des ministres. Le ministre nous dit-il maintenant que des gens autres que les ministres du cabinet ont attiré son attention sur des rumeurs qu'on pourrait qualifier de non fondées? Si c'est le cas, pourrait-il nous dire qui sont ces gens?

[Mlle MacDonald.]

M. Drury: Monsieur l'Orateur, il est difficile d'identifier les sources d'information lorsqu'elles ont trait à une rumeur en particulier. Je suppose que l'honorable député sait que cette histoire figure au compte rendu de la Chambre des communes, par suite de la motion proposée hier. Je ne saurais franchement pas attribuer à une source quelconque les premiers échos que j'ai entendus de cette histoire.

• (1130)

LES ALLÉGATIONS D'ATTAQUE CONCERTÉE CONTRE CERTAINS MINISTRES FRANCOPHONES ET L'ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. OUELLET

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et concerne le même sujet. A mon sens, dans l'acceptation des démissions des deux ministres impliqués dans le même acte déplacé le premier ministre utilise deux poids deux mesures. Ne convient-il pas avec moi que cette façon de procéder donne plus de poids à des rumeurs qui, de l'avis même du ministre des Travaux publics, sont sans fondement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir maintenant répondre à la question du chef de l'opposition sur l'origine de ce genre de rumeurs. Elles viennent du genre de question qui vient de m'être posée.

Des voix: C'est honteux.

LES ALLÉGATIONS D'INGÉRENCE DANS LE DOMAINE JUDICIAIRE—LE PREMIER MINISTRE ET LES CONVERSATIONS DE MM. QUELLET ET DRURY

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Je voudrais poser une autre question au premier ministre. Sans tenir compte du moratoire de deux semaines accordé aux ministres avant de leur poser des questions, lorsque le premier ministre a finalement interrogé en détail le ministre en cause sur ce qui s'était passé, le ministre des Travaux publics lui a-t-il laissé entendre que lui seul avait eu une conversation avec l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, ou d'autres ministres ont-ils participé à cette discussion, dans le cadre ou non d'une discussion du cabinet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne lui ai pas demandé cela. J'ai dit à la Chambre que je savais que l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations en avait probablement discuté avec certains de ses amis et avec des ministres. Je sais qu'il en a discuté avec moi et probablement avec le ministre des Travaux publics, seul et en la présence d'autres.

L'OFFRE DE DÉMISSION DE M. DRURY ET LES DÉMARCHES AUPRÈS DE MAGISTRATS—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le vendredi en question, il a cru nécessaire de présenter sa démission. Puis il s'est entretenu avec le premier ministre qui, à la suite de cette conversation, a refusé cette démission. Le premier ministre a-t-il demandé au ministre des Travaux publics s'il avait commis un acte répréhensible et irrégulier et, dans l'affirmative, qu'a-t-il répondu?